

Journal N° 7 31 mai 2021

Le présent journal a pour objet de fournir à l'avance aux délégués, représentants et autres participants un certain nombre d'indications sur le programme de travail de l'Assemblée de la Santé. Le Guide à l'usage des délégués à l'Assemblée mondiale de la Santé (document [A74/DIV./2](#)) fournit des renseignements complémentaires.

Le journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de l'Assemblée de la Santé. Il paraît tous les jours ouvrables durant l'Assemblée de la Santé en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Programme de travail du lundi 31 mai 2021

Horaire	Plénière <i>Salle virtuelle 2</i>	Commission A <i>Salle virtuelle 1</i>
10 h 00		Douzième séance
14 h 00	Septième séance plénière	

Table des matières

1. Date et horaires des travaux
2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé
3. Compte rendu des séances
4. Dispositions concernant la conduite des discussions en plénière
5. Annonces

Interprétation

L'interprétation sera assurée dans les langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) afin d'aider les délégués à suivre les débats. Il est demandé aux délégués de parler distinctement et à un rythme normal afin de permettre une interprétation claire et précise au travers de la plateforme virtuelle. Les copies de toutes les déclarations doivent être envoyées au moins une heure à l'avance par courriel à interpret@who.int. Veuillez indiquer clairement dans l'objet du message le nom de la délégation du pays ou du groupe.

Remarque : une déclaration de trois minutes prononcée à un débit oratoire normal représente environ 330 mots.

Cent quarante-neuvième session du Conseil exécutif, 2 juin 2021

La cent quarante-neuvième session du Conseil exécutif doit s'ouvrir le mercredi 2 juin 2021 à 10 heures. La session durera une journée. Il est proposé que les séances se déroulent de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

L'ordre du jour de la cent quarante-neuvième session du Conseil exécutif et tous les autres documents utiles à la session sont disponibles sur le site Web de l'OMS à l'adresse https://apps.who.int/gb/e/e_eb149.html.

1. Date et horaires des travaux

Les travaux de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures (HNEC).

2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé

Lundi 31 mai 2021

Douzième séance de la Commission A

10 h 00

Troisième rapport de la Commission A (Projet)

Document A74/64 (Projet), contenant une résolution intitulée :

- *Renforcer la production locale de médicaments et d'autres technologies sanitaires pour en améliorer l'accès*

Points 17 et 18 (suite) (pilier 2)

L'examen des points 17 et 18 de l'ordre du jour sera subdivisé comme suit :

- | | |
|-----------------|---|
| Point 17 | Urgences de santé publique : préparation et interventions |
| Point 18 | Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID-19 |
- Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire, Renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire et Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID-19 (suite)
 - Documents A74/9, A74/10 Rev.1, A74/10 Rev.1 Add.1, A74/17, A74/17 Add.1, A74/A/CONF./2, A74/A/CONF./2 Add.1, A74/A/CONF./7, A74/A/CONF./7 Add.1 et EB148/2021/REC/1, décision EB148(3)

Mise au point définitive des résolutions/décisions et des rapports

Septième séance plénière

14 h 00

Point 8 (suite)

Rapports des commissions principales

Premier rapport de la Commission A

Document A74/60 (Projet), contenant trois résolutions intitulées :

- *Budget programme 2022 2023*
- *Réduire la charge des maladies non transmissibles en renforçant la prévention et la maîtrise du diabète*
- *Santé bucco-dentaire*

et trois décisions intitulées :

- *Suivi de la Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles*
- *Rôle du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles dans les travaux de l'OMS sur la participation des parties prenantes à la lutte contre les maladies non transmissibles*
- *Soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises*

Deuxième rapport de la Commission A

Document A74/62 (Projet), contenant une décision intitulée :

- *Action mondiale pour la sécurité des patients*

Deuxième rapport de la Commission B

Document A74/59 (Projet), contenant cinq résolutions intitulées :

- *Le meilleur état de santé que les personnes handicapées sont capables d'atteindre*
- *Renouveler l'engagement en vue d'accélérer les progrès vers l'élimination du paludisme*
- *Traitements du personnel hors classes et du Directeur général*
- *Accord entre l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation internationale de la Francophonie*
- *Participation du Saint-Siège à l'Organisation mondiale de la Santé*

et neuf décisions intitulées :

- *Réforme de l'OMS : gouvernance*
- *Journée mondiale des maladies tropicales négligées*
- *Examen des prestations accordées aux membres du Conseil exécutif*
- *Stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2016-2021*
- *Processus d'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé : déclarations des candidats et prise en charge des frais de voyage des candidats*
- *Processus d'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé : dispositions en cas d'imprévu*
- *Nomination de représentants au Comité des pensions du personnel de l'OMS*
- *Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques : la transformation nécessaire pour améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains*
- *Rôle du secteur de la santé dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans la perspective de l'objectif fixé pour 2020 et au-delà*

Troisième rapport de la Commission B

Document A74/61 (Projet), contenant trois résolutions intitulées :

- *Barème des contributions pour 2022-2023*
- *Protéger et préserver les personnels de santé et d'aide à la personne et investir en leur faveur*
- *Renforcement des soins infirmiers et obstétricaux : investissements dans l'éducation, l'emploi, le leadership et la prestation de services*

et quatre décisions intitulées :

- *Rapport du Commissaire aux comptes*
- *Rapports programmatique et financier de l'OMS pour 2020-2021, avec les états financiers vérifiés pour 2020*

- *État du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution Situation au regard de l'année 2020*
- *Contribution des Îles Féroé*

Quatrième rapport de la Commission B

Document A74/63 (Projet), contenant deux résolutions intitulées :

- *Déterminants sociaux de la santé*
- *Mettre fin à la violence à l'égard des enfants grâce au renforcement des systèmes de santé et aux approches multisectorielles*

Point 9

Clôture de l'Assemblée de la Santé à haut niveau

3. Compte rendu des séances

Dixième séance de la Commission A

Présidence :

D^{re} Adriana Amarilla (Paraguay)

Deuxième rapport de la Commission A (Projet)

La Présidente a ouvert la séance et prié le Rapporteur (le Professeur Plamen Dimitrov [Bulgarie]) de donner lecture du deuxième projet de rapport de la Commission A, le document A74/62 (Projet), dans lequel figure une décision intitulée :

- *Action mondiale pour la sécurité des patients*

La décision a été approuvée et le deuxième projet de rapport de la Commission A été adopté.

Point 13 (suite) (pilier 1)

L'examen du point 13 de l'ordre du jour a été subdivisé comme suit : points 13.2, 13.3 et 13.9 ; points 13.1, 13.5 et 13.8 ; points 13.4, 13.6 et 13.7.

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

La Présidente a rouvert le débat sur le troisième groupe de points de l'ordre du jour, (13.4 : Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, 13.6 : Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés et 13.7 : Standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux) et a invité les délégations qui avaient demandé à prendre la parole lors de la séance précédente à s'exprimer.

Le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note du rapport figurant dans le document A74/9 et a approuvé le projet de résolution qui figure dans le document A74/A/CONF./1, ce qui a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Le Directeur général de l'OMS, le D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, s'est adressé à la Commission.

Points 19, 20 et 21 (pilier 2)

(Les points 19, 20 et 21 de l'ordre du jour ont été examinés en même temps)

- | | |
|-----------------|---|
| Point 19 | Incidences pour la santé publique de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya |
| Point 20 | Renforcement de la sécurité biologique en laboratoire |
| Point 21 | Poliomyélite |
| | ○ Éradication de la poliomyélite |

- Planification de la transition pour la poliomyélite et activités postérieures à la certification

La Présidente a ouvert le débat sur ce groupe de points et a invité la Commission à examiner les documents A74/9, A74/18, A74/19 et A74/20. La Commission a été invitée à faire des observations. En raison de contraintes de temps, l'examen de ces points et la séance ont été suspendus.

Septième séance de la Commission B

Présidence :

M. Mustafizur Rahman (Bangladesh)

Troisième rapport de la Commission B (Projet)

Le Président a ouvert la séance et a invité le Rapporteur (le Lt. Col. The Hon. Jeffrey Bostic [Barbade]) à donner lecture du troisième projet de rapport de la Commission B, le document A74/61 (Projet), dans lequel figurent trois résolutions intitulées :

- *Barème des contributions pour 2022-2023*
- *Protéger et préserver les personnels de santé et d'aide à la personne et investir en leur faveur*
- *Renforcement des soins infirmiers et obstétricaux : investissements dans l'éducation, l'emploi, le leadership et la prestation de services*

et quatre décisions intitulées :

- *Rapport du Commissaire aux comptes*
- *Rapports programmatique et financier de l'OMS pour 2020-2021, avec les états financiers vérifiés pour 2020*
- *État du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution Situation au regard de l'année 2020*
- *Contribution des Îles Féroé*

Les résolutions et les décisions ont été approuvées et le troisième projet de rapport de la Commission B a été adopté.

Points 22 et 23 (pilier 3) [points de l'ordre du jour transférés de la Commission A]

(Les points 22 et 23 de l'ordre du jour ont été examinés en même temps)

Point 22 Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

- Point 22.1 Déterminants sociaux de la santé

Point 23 Plan d'action mondial de l'OMS visant à renforcer le rôle du système de santé dans une riposte nationale multisectorielle à la violence interpersonnelle, en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants

Le Président a ouvert le débat sur les points 22 et 23 de l'ordre du jour et a appelé l'attention de la Commission sur les documents A74/9 et EB148.R2, qui figure dans le document EB148/2021/REC/1, ainsi que les documents A74/21, A74/A/CONF./8, A74/A/CONF.8 Add.1 et A74/A/CONF.8 Add.2. Il a invité les membres de la Commission à faire des observations.

Le Président a annoncé qu'en raison de contraintes de temps, le débat sur ces points serait suspendu et reprendrait à la prochaine séance.

La séance a été suspendue.

Onzième séance de la Commission A

Présidence :

D^{re} Adriana Amarilla (Paraguay)

Points 19, 20 et 21 (suite) (pilier 2)

(Les points 19, 20 et 21 de l'ordre du jour ont été examinés en même temps)

- | | |
|-----------------|---|
| Point 19 | Incidences pour la santé publique de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya |
| Point 20 | Renforcement de la sécurité biologique en laboratoire |
| Point 21 | Poliomyélite |
| | <ul style="list-style-type: none">○ Éradication de la poliomyélite○ Planification de la transition pour la poliomyélite et activités postérieures à la certification |

Le Président a rouvert le débat sur les points 19, 20 et 21 et a invité les membres de la Commission à faire des observations. Le Secrétariat a répondu aux questions soulevées et la parole a été donnée à la D^{re} Matshidiso Moeti, Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique, puis au D^r Ahmed Al-Mandhari, Directeur régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale. Au sujet du point 20, le Président a proposé que des rapports soient soumis à l'Assemblée mondiale de la Santé en 2023 et en 2025. La Commission a approuvé cette proposition. La Commission a pris note des rapports figurant dans les documents A74/9, A74/18, A74/19 et A74/20 et le Directeur général, le D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, a fait quelques observations finales, ce qui a clos le débat sur ces points de l'ordre du jour.

Points 17 et 18 (suite) (pilier 2)

(Les points 17 et 18 de l'ordre du jour ont été examinés en même temps.)

- | | |
|-----------------|--|
| Point 17 | Urgences de santé publique : préparation et interventions |
| Point 18 | Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID-19 |
| | <ul style="list-style-type: none">• Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire, Renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire et Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID 19 (suite) |

Le Président a rouvert le débat sur le point 17 (Urgences de santé publique : préparation et action et Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID-19). Il a renvoyé la Commission aux documents A74/9, A74/10 Rev.1 et A74/17.

La Commission a été invitée à examiner le projet de décision qui figure dans le document A74/10 Rev.1, le projet de décision qui figure dans le document A74/17, le projet de résolution qui figure dans le document A74/A/CONF./2 et le projet de décision qui figure dans le document A74/A/CONF./7.

Le Président a invité les délégations qui avaient demandé à intervenir sur ces points de l'ordre du jour à prendre la parole.

Il a annoncé qu'en raison de contraintes de temps, le débat sur ces points serait suspendu et reprendrait à la prochaine séance de la Commission A.

La séance a été suspendue.

Huitième séance de la Commission B

Présidence :

D^r Søren Brostrøm (Danemark)

Points 22 et 23 (suite) (pilier 3) [points de l'ordre du jour transférés de la Commission A]

(Les points 22 et 23 de l'ordre du jour ont été examinés en même temps)

- | | |
|-----------------|---|
| Point 22 | Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif |
| | <ul style="list-style-type: none">○ Point 22.1 Déterminants sociaux de la santé |
| Point 23 | Plan d'action mondial de l'OMS visant à renforcer le rôle du système de santé dans une riposte nationale multisectorielle à la violence interpersonnelle, en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants |

Le Président a rouvert le débat sur les points 22 et 23 et a invité les membres de la Commission à faire des observations.

Le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note des rapports figurant dans les documents A74/9 et A74/21 et a adopté le projet de résolution EB148.R2. Le Directeur général, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, s'est adressé à la Commission au sujet du point 22.1 de l'ordre du jour.

Le Président a invité le Comité à examiner le projet de résolution figurant dans le document A74/A/CONF./8 et l'amendement figurant dans le document A74/A/CONF./8 Add.2. Il a invité les membres de la Commission à faire des observations puis la Commission a adopté le projet de résolution qui figure dans le document A74/A/CONF./8 tel qu'amendé.

Le Président a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Plusieurs délégations ont exercé leur droit de réponse conformément à l'article 36 du Règlement intérieur.

Le Président a invité le Secrétariat à donner lecture du quatrième projet de rapport de la Commission B, le document A74/63 (Projet), dans lequel figurent deux résolutions intitulées :

- *Déterminants sociaux de la santé*
- *Mettre fin à la violence à l'égard des enfants grâce au renforcement des systèmes de santé et aux approches multisectorielles*

Les résolutions ont été approuvées et le quatrième projet de rapport de la Commission B a été adopté.

La séance a été levée.

4. Dispositions concernant la conduite des discussions pendant les séances

Déclarations orales

Les délégués des États Membres sont priés de respecter le temps de parole imparti pendant les séances virtuelles : les déclarations des États Membres et des Membres associés sont limitées à trois minutes (330 mots) en cas d'intervention à titre individuel, sauf celles prononcées lors de l'examen des points 17 (Urgences de santé publique : préparation et action) et 18 (Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID-19). En ce qui concerne les (3) déclarations prononcées dans le cadre de ces deux points, le temps de parole accordé aux États Membres et aux Membres associés est de quatre minutes (440 mots). Les déclarations des Régions et des groupes sont limitées à quatre minutes (440 mots). Il est déconseillé aux délégations qui prononcent des déclarations de groupe de prendre la parole ensuite pour faire une déclaration à titre individuel. En outre, il est déconseillé aux délégations au nom desquelles une déclaration de groupe est prononcée de prendre la parole ensuite, sauf pour soulever brièvement des points qui n'ont pas été abordés dans la déclaration de groupe.

Les déclarations des observateurs, des représentants invités des organisations des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales participantes sont limitées à deux minutes (220 mots), et les déclarations des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'Organisation sont limitées à une minute. Sur certains points de l'ordre du jour, un nombre limité d'acteurs non étatiques feront des déclarations groupées limitées à trois minutes.

Afin que leurs interventions soient interprétées le plus clairement possible, les délégués sont priés d'envoyer au moins une heure à l'avance une copie du texte qu'ils prévoient de prononcer à l'adresse interpret@who.int, de fermer les fenêtres pour réduire le bruit de fond et d'utiliser des écouteurs de qualité et un microphone doté d'un dispositif de suppression de l'écho.

Exposés écrits

Les États Membres et les Membres associés sont invités à présenter des déclarations écrites qui seront publiées sur le site Web dans la langue où elles sont rédigées, conformément aux lignes directrices concernant les déclarations écrites énoncées dans la décision EB146(17).

Les observateurs, les représentants invités des organisations des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales participantes sont également invités à présenter des déclarations écrites conformément à ces lignes directrices. Les acteurs non étatiques sont invités à soumettre des déclarations écrites selon les informations pratiques pour les représentants des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS.

Conformément aux lignes directrices, les déclarations peuvent être rédigées dans l'une des six langues officielles de l'OMS et ne doivent pas dépasser 500 mots pour les déclarations individuelles et 800 mots pour les déclarations de groupe. Elles doivent être envoyées à l'adresse statements@who.int, en indiquant clairement dans l'objet du message le point de l'ordre du jour à laquelle elle se rapporte.

Déclarations vidéo

Les États Membres et les Membres associés peuvent soumettre une déclaration vidéo préalablement enregistrée au lieu d'intervenir en direct. Les déclarations vidéo peuvent être chargées à l'adresse suivante : <https://bit.ly/31VHUFp>. La durée maximale des déclarations vidéo est de trois minutes pour les États Membres et les Membres associés et de quatre minutes pour les groupes. En envoyant chaque vidéo, il faut indiquer clairement dans le champ « description » le point de l'ordre du jour à laquelle elle se rapporte. Les vidéos parvenues hors délai, plus longues que la durée maximale autorisée ou étiquetées de telle sorte qu'il est impossible de savoir à quel point de l'ordre du jour elles se rapportent ne pourront pas être lues. Les déclarations vidéo pourront faire partie du contenu diffusé en direct et figureront donc dans les actes officiels.

5. Annonces

Plateforme virtuelle pour la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé

La plateforme Zoom sera utilisée pour les séances virtuelles de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé. Afin d'assurer une bonne qualité sonore sur la plateforme virtuelle, quand vous prenez la parole pour faire une déclaration, sélectionnez le canal d'interprétation correspondant à la langue dans laquelle vous prévoyez de vous exprimer et utilisez un casque de qualité, un micro avec suppression d'écho et une webcam. Nous vous recommandons d'utiliser un ordinateur plutôt qu'un smartphone ou une tablette et de télécharger la dernière version du logiciel Zoom. Veuillez prononcer votre déclaration à une vitesse modérée afin qu'elle puisse être interprétée et que votre message soit transmis clairement et avec précision.

Aide

Pour toute demande d'aide liée à la plateforme virtuelle, envoyez un courriel à l'adresse GBS-IT-Support@who.int.

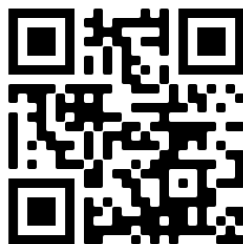
Diffusion vidéo en streaming

Les séances plénières et les séances de la Commission A seront diffusées sur le Web dans les six langues des Nations Unies. Les séances diffusées sur le Web pourront être visionnées sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Anglais : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=en
Arabe : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=ar
Chinois : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=zh
Espagnol : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=es
Français : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=fr
Russe : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=ru

Application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé

L'application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé vous permet de recevoir les dernières informations sur le programme de travail de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé et d'accéder aux documents directement sur votre dispositif mobile. Scannez le code QR ci-dessous et téléchargez l'application dans votre appareil.



= = =